



**FORMATION
COMPLETE - sur
liste d'attente**

3 & 4 décembre 2019 à Lyon | 2 jours

La réhabilitation énergétique des bâtiments

maîtriser les solutions de conception et les
solutions techniques pour faire atteindre
le niveau BBC à un bâtiment existant

>>> Développement durable et QEB

PROGRAMME

Jour 1 : Isolation - enjeux et critères de choix

1. Thermique / Confort. Rappels des notions de base
2. Éléments de contexte. Quelles performances pour les parois ? (neuf et réhabilitation)
3. Conditions pour une isolation performante et pérenne
4. Isolation et humidité. (Besoin de pare vapeur ?...)
5. Isolation et inertie. Notion de confort d'été
5. Que serait une isolation écologique
6. Critères pour le choix des isolants : éléments thermiques, hygrométriques, économiques et environnementaux

Jour 2 : La réhabilitation énergétique

1. Éléments de contexte. Quelles performances pour les bâtiments ?
2. Faire atteindre le niveau BBC à un bâtiment existant : Principes, méthodologie ; Investir dans la conception ; Investir sur l'enveloppe du bâtiment ; Investir dans les équipements (ventilation, chauffage, ECS...)
3. Complémentarité des options de base
4. Focus sur le fonctionnement hygrométrique du mur ancien
5. Lorsque l'on ne peut isoler les murs ? Les sols ?
4. Les questionnements en suspens; les pistes non encore exploitées

OBJECTIFS DE FORMATION

- > **Réaliser la contribution de l'isolation** sur le fonctionnement d'un bâtiment (performance, inertie, confort d'été...)
- > **Savoir choisir un isolant**, particulièrement au regard des problématiques liées à l'humidité
- > Conception, isolation, captage solaire, équipements, comportement... : **Savoir identifier les nombreux leviers d'action pour qu'un bâtiment existant atteigne le niveau BBC**

METHODES PEDAGOGIQUES

- Présentation power point - Exemples/échanges
- Etude de cas concrets, exercices
- > **Les supports de cours** seront remis aux participants
- > Taille du groupe : max. 16 personnes

INTERVENANT

Intervenant : Samuel COURGEY, Arcanne
Expert technique Bâtiment et Environnement,
cofondateur d'Effinergie et spécialiste de la
performance énergétique

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

DUREE & LIEU

2 jours de formation soit 15 heures

Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00

Lieu : Pôle Coopératif Woopa - 10 avenue des Canuts - 69120 VAULX en VELIN (accès métro et tram depuis la gare Part-Dieu)

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : 700 € HT (840 € TTC)

Tarif préférentiel : inscription à 2 ou + // ancien.ne stagiaire QEB/DDQE 600 € HT (720 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...) et **éligible à l'obligation de formation** continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs:
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (**soit 100%**)

+ crédit d'impôt formation 74 €

CONTACT

Céline ROOS - celine.roos@scop-les2rives.eu

12 rue St Cyr – 69009 LYON

Tél : 06 75 46 73 27 // www.scop-les2rives.eu

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous

le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

> scop-les2rives.eu



FICHE D'INSCRIPTION

Possibilité de s'inscrire en ligne [en cliquant sur ce lien !](#)

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de Saint Cyr 69009 Lyon

> Par mail : celine.roos@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE :

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ Prénom _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

Date : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ Le _____ Signature _____

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche / remplissage du formulaire en ligne.

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

Quel est mon OPCA ?

- Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL
- Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS
- Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA
- Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS
- Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC
- Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS
- Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1 ^{er} janvier 2018		
Formations courtes 1 à 7 jours		
DD et Qualité environnementale des bâtiments		
Thématiques classées prioritaires par les OPCA		
Montants sous réserve d'acceptation du dossier par l'OPCA		
Montants indiqués par journée de formation		
LIBÉRAL, GÉRANT NON SALARIÉ, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge employeur
Architectes, paysagistes, BET, économistes... (hors auto-entrepreneur et par canal du FIF-PL et de FAFCEA)	FIF-PL (voir la demande sur le site www.fif-pl.fr)	350 € / jour (hors le limite de 1400 € / an / professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA (voir la demande sur le site www.fafcea.fr)	28h / heure, soit 210 € / jour (hors le limite de 100 heures / an / professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneur et par canal du FIF-PL et de FAFCEA)	Ouvriers possédant un statut d'emploi (pour les OPCA)	9,88 € / heure dans la limite de 40h / an (hors le limite de 1400 € / an / professionnel)
Autres professions : nous contacter		
SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge employeur
Agence d'architecture (hors auto-entrepreneur et par canal du FIF-PL et de FAFCEA)	ACTALIANS (voir la demande sur le site www.actalians.fr)	* Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) * Prise en charge du salaire : forfait 84 € / jour * Prise en charge des frais annexes : déplacements : 15€ / jour * nuitées et autres lors du voyage d'étude (max 80 €/jour) * déplacements : 0,20 € / km * Soit total 284 € / jour + frais
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC (voir la demande sur le site www.fafiec.fr)	Prise en charge jusqu'à 1400€ (hors auto-entrep) * entreprises de - de 11 salariés : 2 400 € max. * entreprises de 12 à 24 salariés : 2 800 € max. * PLAN TPE/PME : Fonds spécifiques pour les entreprises (hors de 40 salariés / 200 000 € de chiffre d'affaires) * entreprises de 25 à 41 salariés : 3 000 € max. * entreprises de 42 à 99 salariés : 3 500 € max. * entreprises de plus de 100 salariés : 4 000 € max. * entreprises de plus de 50 salariés : 4 500 € max. * entreprises de plus de 100 salariés : 5 000 € max. * entreprises de plus de 100 salariés : 5 500 € max. * entreprises de plus de 100 salariés : 6 000 € max.